

« Vous avez un statut d'auto - entrepreneur ? »

Le statut d'Auto-entrepreneur permet d'alléger les formalités administratives :

Tout porteur de projet d'activité commerciale ou artisanale souhaitant créer à titre individuel **une activité complémentaire** à un autre revenu ou **tester une idée** sans engagement peut en bénéficier.

Pour plus de renseignements : www.auto-entrepreneur.cci.fr.